

DEPARTEMENT DE L'EURE
 ARRONDISSEMENT DE BERNAY
 CANTON DE BRETEUIL
 COMMUNE DE BRETEUIL

2025/28

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2025

DATE DE CONVOCATION :

13 mai 2025

DATE D’AFFICHAGE :

13 mai 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 19

Absents non représentés : 4

Absents représentés par pouvoirs : 6

Nombre de votants : 25

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la salle Le Lux de la commune déléguée de Breteuil sur Iton (Place Pillon de Buhorel) en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard CHERON, Maire.

Secrétaire de séance : M. KROLIK est élu secrétaire de séance.

Etaient présents, absents, excusés :

	NOMS	Présents	Absents/excusés
Maire	CHERON Gérard	X	
Maires Délégués et adjoints	LOUVARD Denis		Absent/excusé pouvoir à TOUTENELLE Jean-Michel
	NOEL Nathalie	X	
ADJOINTS	AMIGON Claude	X	
	PUREN Joëlle	X	
	BRUNEAU Gérard		Absent/excusé pouvoir à CHERON Gérard
	BULARD Françoise	X	
	ROBERT Frédéric	X	
	BLIN Gwénola	X	
CONSEILLERS	DUMEZ Elisabeth		Absente/excusée pouvoir à BULARD Françoise
	TOUTENELLE Jean-Michel	X	
	KROLIK Jean-Emile	X	
	BATARD Michel	X	
	BELLIARD Josette		Absente/excusée pouvoir à BLIN Gwenola

	NOMS	Présents	Absents/excusés
CONSEILLERS	LEBERTRE Nathalie	X	
	ARSENDEAU Caroline	X	
	FLET Mickaël	X	
	DENIS Clément		Absent
	BOISSIERE Serge	X	
	CAMUS Gaëlle		Absente/excusée pouvoir à PUREN Joëlle
	BEQUIGNON Natacha		Absente/excusée pouvoir à AMIGON Claude
	PAUMIER Adéline		Absente
	CLEMENT Audrey	X	Arrivé au point n° 3
	NOEL Thibault		Absent
	DENIS Françoise	X	
	BOUILLON André	X	
	CHÂTEAUGIRON Gilles	X	
GUSTAVE Grégory		Absent	
GOURDEAU Camille	X		

OBJET DE LA DELIBERATION : CESSION DE PARCELLES CADASTREES N° 573 AC 10-11-15 (LA MADELEINE) A M. DERYNCK JEREMY

M. le Maire présente le rapport n° 6.

La commune est propriétaire des parcelles n° 573 AC 10, n° 573 AC 11 et n° 573 AC 15 située à La Madeleine, sur le territoire de la commune de Sainte-Marie-d’Attez, d’une surface totale de 17 949 m², décomposées ainsi :

Parcelles	Surface
AC 10	00 ha 27 a 88 ca
AC 11	01 ha 07 a 48 ca
AC 15	00 ha 44 a 13 ca

Ces parcelles de terres agricoles en nature de bois, sont situées en zone non urbanisée, elles ne sont pas constructibles (Règlement National de l'Urbanisme de la commune de Sainte-Marie-d'Attez).

Conformément à l'estimation rendue par France Domaine le 06 novembre 2024, la valeur vénale du bien est arbitrée à 0,80 €/m² soit 14 359,20 € (17 949 x 0,80 €).

Considérant que M. DERYNCK Jérémy a manifesté son intérêt d'acquérir ces parcelles, voisines de sa propriété, pour un montant de 14 359,20 €.

Considérant que cette parcelle, appartenant au domaine privé communal, ne présente pas d'intérêt à être conservé dans le patrimoine communal et peut par conséquent être cédé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** de céder les parcelles n° 573 AC 10, n° 573 AC 11 et n° 573 AC 15 située à La Madeleine, sur le territoire de la commune de Sainte-Marie-d'Attez, à M. DERYNCK Jérémy.
- **FIXE** le prix de cession dudit terrains à 14 359,20 €. Les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.
- **CONFIE** la procédure de vente à la SCP DISSOUBRET-JARDIN à Breteuil ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits :

Le Maire,
Pour le Maire empêché,
l'Adjoint délégué,

Claude AMIGON



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 27/05/2025
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 27/05/2025
LE MAIRE



Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État